Cinquante troisième année. - N ° 225 A Vendredi 22 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 901

82 – TARN-ET-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN

Ventes et cessions

520 411 067 RCS Montauban.
T.G. IMMO..
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 15000 EUR.
Adresse : 220, boulevard Vincent Auriol, 82000 Montauban.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE Société absorbante : La société LOFT ONE DIRECTION REGIONALE OCCITANIE, SAS au capital de 45 000 € dont le siège social est 2, rue Paul Verlaine, 31200 Toulouse, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 410 796 221, représentée par sa Présidente, Loft One, elle-même représentée par son président, Monsieur Frédéric CARRERE, Société absorbée : La société T.G. IMMO, SAS au capital de 15 000 € dont le siège social est 220, boulevard Vincent Auriol, 82000 Montauban, immatriculée au RCS de Montauban sous le numéro 520 411 067, représentée par sa Présidente, Loft One Direction Régionale Occitanie, elle-même représentée par sa Présidente, Loft One, elle-même représentée par son président, Monsieur Frédéric CARRERE, Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Toulouse du 18 novembre 2019, la société LOFT ONE DIRECTION REGIONALE OCCITANIE et la société T.G. IMMO ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société T. G. IMMO par la société LOFT ONE DIRECTION REGIONALE OCCITANIE. La société T.G. IMMO ferait apport à la société LOFT ONE DIRECTION REGIONALE OCCITANIE de la totalité de son actif, soit 4 045 934 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3 860 139 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 185 795 euros. Dès lors que la société LOFT ONE DIRECTION REGIONALE OCCITANIE détient à ce jour la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société T. G. IMMO, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échange des titres, ni à l'augmentation du capital de la société LOFT ONE DIRECTION REGIONALE OCCITANIE. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu, de ce fait, à déterminer un rapport d'échange et qu'aucune prime de fusion n'est prévue. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse, au nom de l'absorbante et au greffe du Tribunal de commerce de Montauban, au nom de l'absorbée, le 19 novembre 2019..